



CONTRAT DE LOCATION
SALLE MULTIFONCTIONNELLE ÉRIC-CÔTÉ

Date de la réservation : But de la location :

Si organisme :

Nom du représentant :

Adresse : Code postale :

Ville : Numéro de téléphone :

UNE AMENDE DE 40.00 \$ SERA CHARGÉE POUR CEUX QUI AFFICHENT SUR LES MURS AVEC DU RUBAN ADHÉSIF.

Je, soussigné, m’engage à rembourser à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, tout dommage, bris, vol ou autres dégâts pouvant être causés à la propriété lors de cette location. Un dépôt de garantie de 50.00 \$ est exigé sur toute location. Le dépôt de 50.00 \$ ne sera pas remboursé pour annulation de contrat. Le locataire doit signer son contrat dans le plus bref délai, s’il désire s’assurer que la salle lui soit réservée.

- Le paiement doit être fait au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard avant l’événement ou prendre entente avec la municipalité pour le paiement après celui-ci.
- Le locataire qui désire afficher des articles sur les murs de la salle doit le faire à l’aide de la gomme bleue (et non du ruban adhésif) et doit s’assurer d’avoir tout enlevé à la fin de la location.
- En cas de bris, le locateur s’engage à défrayer les coûts de réparation. Le locateur doit signer la liste du matériel présent dans la salle et s’engage à défrayer les coûts de remplacement de tout matériel endommagé ou disparut.
- La capacité maximale de la salle est de 120 personnes.
- Le locataire doit prendre connaissance du plan d’évacuation affiché dans la salle.
- Pour la vente de boissons alcoolisées, le locataire est prié de se prémunir d’un permis de la régie des alcools, des courses et des jeux.
- Pour avoir accès aux matériels, il est très important d’en faire la demande à l’avance : micro et système de son, projecteur, 120 chaises, 13 tables de 8 personnes.
- Le locateur doit remettre la salle dans le même état que lors de la prise de possession.
- Le locateur doit garder les fenêtres fermées et utiliser les airs climatisés (les télécommandes sont dans la conciergerie).
- **IL EST INTERDIT DE FUMER A L’INTERIEUR DE LA SALLE MUNICIPALE SOUS PEINE D’AMENDE.**

PERMIS D’ALCOOL : oui non

LOCATION : () avant-midi
() après-midi (à partir de 13h)
() soir (à partir de 16h)

Prix de location :

Dépôt :

Date de location :

Signature du locataire :

Signature du représentant de la municipalité : Numéro de clé prêté :